

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-51

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

Objet : Acquisition d'un garage rue de Dijon

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatima CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Aubin AMARDEIL a été nommé secrétaire.

Madame Alberta AWAD expose le rapport suivant :
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que :

- cette parcelle est intégrée dans le PLUi-HD au site projet n° 1 Cours de Gray pour la construction de 125 logements,
- la commune est propriétaire de 5 garages dans cette copropriété.

Suite à la proposition de [REDACTED] par courriel en date du 26/03/2023, de vendre son garage, situé rue de Dijon, les parties se sont entendues sur le prix de 12 000 € ttc.

Ce garage, cadastré section AI n°94, constitue le lot n°24 de la copropriété située 9001 rue de Dijon.

Délibération n° 2023-51 (suite)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 26 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), d'acquérir le garage auprès de [REDACTED], pour un montant de 12 000 € ttc et de mandater M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier, comme évoqué ci-dessus.


Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le - 3 JUIL. 2023

Le Maire,


Jean-François DODET

Le secrétaire,


Aubin AMARDEIL

Date de publication : - 3 JUIL. 2023